

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 16 mai 2022**

**Délibération n° CP-2022-1393**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Lugdunum - Musée et théâtres romains - Conventions de partenariat culturel avec des acteurs des champs éducatif, social et médico-social

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**Rapporteur** : Monsieur Cédric Van Styvendael

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

**Absents excusés** : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

**Commission permanente du 16 mai 2022****Délibération n° CP-2022-1393**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Lugdunum - Musée et théâtres romains - Conventions de partenariat culturel avec des acteurs des champs éducatif, social et médico-social

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon, par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, a adopté sa stratégie culturelle 2021-2026 et a déterminé comme axe prioritaire, le développement de la culture comme levier d'inclusion sociale. Il s'agit, par ce biais, de développer une politique d'éducation artistique et culturelle, de soutenir des interventions culturelles en matière de solidarité et d'inclusion sociale et d'offrir un cadre de coopération culturelle avec la politique de la ville.

Lugdunum - Musée et théâtres romains, équipement culturel en régie de la Métropole, est en constante recherche d'adaptations permettant de valoriser toute la richesse de ses collections auprès d'un public le plus large possible. Il souhaite être une maison commune, synonyme d'hospitalité, d'inclusion, d'ouverture à la diversité, de transmission, de partage et de coopération. Vecteur de mieux-être social, il est aussi considéré comme un service culturel de proximité.

En complément de son implication dans la convention métropolitaine de coopération culturelle dont il est l'un des signataires, Lugdunum - Musée et théâtres romains désire développer ses partenariats, déjà nombreux, dans les champs de l'éducation, du social et du médico-social.

**II - Proposition de nouveaux partenariats culturels entre le Musée et des acteurs des champs éducatif, social et médico-social**

Plusieurs institutions souhaitent collaborer avec Lugdunum - Musée et théâtres romains, afin de mener des actions conjointes pluriannuelles, avec des animations se déroulant, soit au sein du Musée, soit hors les murs du Musée. Il s'agit de :

- dans le domaine éducatif : collège Jean Moulin (Lyon 5ème), Filigrane (Lyon 3ème), les Francas du Rhône et de la Métropole (Lyon 7ème),

- dans le domaine social : Centre social et culturel Gérard Philippe (Bron), Secours catholique - délégation du Rhône (Villeurbanne), Secours populaire - fédération du Rhône (Lyon 7ème), Fondation Le Refuge - délégation du Rhône (Lyon 9ème),

- dans le domaine médico-social : Hospices civils de Lyon (Lyon 2ème), Hôpital de Fourvière (Lyon 5ème), Œuvre des villages d'enfants (OVE) - institut médico-éducatif (IME) Jean-Jacques Rousseau (Vénissieux), Accueil des Buers - EHPAD (Villeurbanne), POLYDOM (Lyon 8ème), Réseau OMERIS, Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) Pluriel (Tassin-la-Demi-Lune).

Il est donc proposé d'établir des conventions, d'une durée de 3 ans chacune, pour définir le cadre de ces partenariats et les engagements respectifs. Le Musée assurera la conception et la déclinaison d'activités culturelles et/ou éducatives et les institutions concernées mettront à disposition les moyens techniques nécessaires à la bonne réalisation des actions prévues :

Partenaires du champ éducatif	Durée de la convention	Budget annuel maximal en € (TTC)
Collège Jean Moulin - 69005 Lyon	3 ans	Sans incidence financière
Filigrane - 69003 Lyon	3 ans	500
Les Francas du Rhône et de la Métropole - 69007 Lyon	3 ans	500

Partenaires du champ social	Durée de la convention	Budget annuel maximal en € (TTC)
Centre social et culturel Gérard Philippe - 69500 Bron	3 ans	500
Secours catholique, délégation du Rhône - 69100 Villeurbanne	3 ans	500
Secours populaire, fédération du Rhône - 69007 Lyon	3 ans	500
Fondation Le Refuge - délégation du Rhône - 69009 Lyon	3 ans	500

Partenaires du champ médico-social	Durée de la convention	Budget annuel maximal en € (TTC)
Hospices civils de Lyon - 69002 Lyon	3 ans	500
Hôpital de Fourvière - 69005 Lyon	3 ans	500
OVE-IME Jean-Jacques Rousseau - 69200 Vénissieux	3 ans	500
Accueil des Buers - EHPAD - 69100 Villeurbanne	3 ans	500
POLYDOM - 69008 Lyon	3 ans	500
Réseau OMERIS	3 ans	500
SAVS Pluriel - 69160 Tassin-la-Demi-Lune	3 ans	500

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver les conventions de partenariat culturel qui permettront à la Métropole de nouer des collaborations institutionnelles avec ces acteurs des champs

éducatif, social et médico-social du territoire de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - les partenariats culturels avec des partenaires des champs éducatif, médico-social et social,

b) - les conventions de partenariat culturel à passer entre la Métropole et le collège Jean Moulin (Lyon 5ème), Filigrane (Lyon 3ème), les Francas du Rhône et de la Métropole (Lyon 7ème), le Centre social et culturel Gérard Philippe (Bron), le Secours catholique - délégation du Rhône (Villeurbanne), le Secours populaire - fédération du Rhône (Lyon 7ème), Fondation Le Refuge - délégation du Rhône (Lyon 9ème), les Hospices civils de Lyon (Lyon 2ème), l'Hôpital de Fourvière (Lyon 5ème), OVE-IME Jean-Jacques Rousseau (Vénissieux), Accueil des Buers - EHPAD (Villeurbanne), POLYDOM (Lyon 8ème), Réseau OMERIS et SAVS Pluriel (Tassin-la-Demi-Lune), définissant, notamment, les conditions du partenariat.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 6 500 € maximum par an, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022, 2023 et 2024 - chapitre 011 - opération n° 0P33O3056A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-282817-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
---